

MÊME AVEC LES AMEN- DEMENTS, LE PROJET DE LOI VAN QUICKENBORNE RESTE IMBUVABLE !

Le projet de loi visant une interdiction de manifester pour des actes commis lors de « rassemblements revendicatifs » poursuit son sprint vers le vote au Parlement. Vote qui aura probablement lieu en juillet, pendant les congés d'été ! Sauf si on arrive à l'empêcher.

RASSEMBLEMENT
LE **MERCREDI 28 JUIN À 10H**
BOULEVARD DU JARDIN
BOTANIQUE, 50 À BRUXELLES

devant le cabinet du Ministre de la Justice, pour demander aux parlementaires de ne pas voter ce texte, même amendé.

Suite à notre mobilisation le 7 juin, le texte a été modifié. Mais les amendements sont cosmétiques et insuffisants.

pour comprendre ce
qui coince encore
en 2 minutes :



MANIFESTANT • E PAS CRIMINEL • LE

Pour la liberté et
le droit d'action collective.

#StopLoiVanQuickenborne

